Aix*Marseille université
Socialement engagée

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante IMPGT pour la mention **Management Public (MP).**

est composée comme suit :

Président(e) :

- **Christophe ALAUX,** Directeur de l'IMPGT

Membres :

- **Anais SAINT JONSSON,** Assesseure aux formations
- **Hamid BACHIR BENDAOUD,** Responsable pédagogique du Master MP Alternance
- **Céline DU BOYS**, Responsable pédagogique du Master MP
- **Emil TURC,** Co-responsable pédagogique du Master MP
- **Khaled SABOUNE,** Responsable pédagogique du Master MP, Parcours Management des établissements sanitaires et sociaux

Article 2
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06/04/2023

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université